

# Prime Syndicale pour la CP 315.01 : Sabena Aerospace Snecma Services Brussels Sabena Flight Academy

**Période de référence:** 01/01/2018 - 31/12/2018

## Quelles sont les conditions?

- être en service ou en prépension au 31/10/2018 dans une entreprise ressortissante de la Sous-Commission Paritaire 315.01;
- être affilié à la **CGSLB** au plus tard le 01/01/2018 et avoir payé une cotisation minimale de 190 € pour l'année de référence (2018);
- Ne pas faire partie du personnel cadre.

## Attestations:

Votre employeur vous fera parvenir une attestation, veuillez la renvoyer à votre secrétariat CGSLB avant le **27/02/2019**.

A mentionner sur les attestations : numéro d'affiliation & numéro de compte correct

## Montant

Le montant de la prime syndicale est de **135,00 €** par an.

## Paieement

Les premiers paiements seront effectués dès réception des attestations à partir du **21 janvier 2019**.

**Votre Liberté Votre Voix**

